

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4154 - Lundi 27 Juin 2022 - Prix : 200 Fc

RASSEMBLEMENT CONTRE LA VIE CHÈRE :

Une autorisation qui se fait toujours attendre



Conférence de presse de la société
sur le rassemblement du 27 juin.

AFFAIRES DES LINGOTS D'OR :

Des lingots cachés dans un micro-ondes saisis par la police

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Juin 2022**

Lever du soleil:

06h 26mn

Coucher du soleil:

117h 52mn

Fadjr : 05h 14mn

Dhouhr : 12h 13mn

Ansr : 15h 07mn

Maghrib: 17h 55mn

Incha: 19h 09mn



COUR D'ARBITRAGE DES COMORES

Les dix ans d'existence de la CACOM

A l'occasion des 10 ans de la de la Cour d'Arbitrage des Comores, un atelier sur la situation des modes alternatifs de règlement des conflits commerciaux en Union des Comores aura lieu le 29 juin prochain. Samedi dernier, c'était l'occasion pour la Cour de parler de ses missions et de ce qu'il fait depuis sa mise en place en 2012.

A l'occasion de 10 ans d'existence de la Cour d'arbitrage des Comores (CACOM) créé et mis en place en 2012, une conférence a été organisée samedi dernier pour parler de la structure et ses missions. A cette occasion, un atelier d'échanges sur la situation des Modes Alternatifs de Règlement de Conflits Commerciaux et de la CACOM en Union des Comores par le Réseau des Chambres de Commerce des Comores sera organisé le mercredi 29 juin 2022. « Cet outil qui a été créé pour répondre à un besoin exprimé par le secteur privé comorien, de se doter d'une justice plus appropriée à ses besoins



Atelier de sensibilisation sur la CACOM.

notamment en rapidité et spécialité, est donc une innovation proposant un alternatif aux procédures judiciaires », affirme Chamssoudine Ahmed, le président de l'UCCIA.

Depuis sa création à nos jours et avec le soutien de l'UCCIA et divers

partenaires des pas ont été fait mais la structures n'a pas encore acquis ses lettres de noblesse malgré ses avantages considérables. Cette réunion a pour but de sensibiliser sur l'intérêt de ces pratiques dans le développement économique et pré-

senter le cadre et la situation dans notre pays. Mais aussi recueillir les observations, commentaires, suggestions et recommandation des parties prenantes pour une pertinence et une meilleure application, implication et appropriation de cet outil et

ces pratiques. « Nous connaissons les freins de la justice, d'où la nécessité de créer la CACOM. Beaucoup de pas ont été franchis mais la CACOM n'a toujours pas trouvé ses lettres de noblesse malgré ses avantages considérables, souvent par méconnaissance, prudence ou méfiance », poursuit-il.

Selon Sitty Karima, la secrétaire greffière de la CACOM, la structure est composée d'une famille qui regroupe le monde des affaires (secteur privé et public) et aujourd'hui, elle est là pour régler les litiges dans la confidentialité et dans la rapidité. « Les procédures utilisées à la CACOM ne sont pas celles utilisées à la justice. Depuis sa mise en place en 2012 jusqu'aujourd'hui, la structure a résolu des différends mais pas le volume attendu. C'est pourquoi nous allons organiser cet atelier pour sensibiliser un peu plus sur la CACOM », dit-elle. Et en croire la secrétaire greffière, ce sont plus des sociétés étrangères qui viennent plutôt que les sociétés locales.

Andjouza Abouheir

ECONOMIE

L'ONUDI et l'ITC retroussent les manches pour rehausser l'économie du pays

Le ministère de l'Économie a procédé la semaine dernière à une signature d'accords bilatéraux avec le Centre International du Commerce (ITC) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement de l'Industrie (ONUDI). Ces accords devront permettre au pays de promouvoir la qualité des produits locaux dans l'industrialisation et dans la transformation des produits locaux dans le principe de les propulser dans le commerce extérieur.

Les projets visant à faire des Comores un pays émergent se poursuivent. Le ministre de l'économie a formalisé jeudi der-

nier, avec le Centre international du Commerce (ITC) et l'organisation des Nations Unies pour le développement de l'Industrie (ONUDI) les accords pour la mise en œuvre du projet APILE financé par l'Union européenne (UE) à hauteur de 6 millions d'euros environ 3 milliards de nos francs.

Avec le centre international, le ministre de l'économie a expliqué que « ce centre doit appuyer les sociétés de production locales à améliorer la qualité des produits et à favoriser le dialogue public-privé tandis que le programme ONUDI doit assurer l'accélération de la transformation des produits et soutenir leurs exportations ». Et de pour-

suivre que : « Une telle initiative a pour but de réduire le taux de chômage dans le pays et réduire la dépendance des produits vis-à-vis de l'extérieur ».

En tout cas, ces efforts selon notre interlocuteur s'inscrivent dans le cadre des accords commerciaux signés entre l'Union européenne et

l'Union des Comores et vont contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Comores Emergents (PCE). Lors de la signature, le ministre a confirmé que les travaux liés à la mise en œuvre des deux projets sont déjà lancés et vont durer 4 ans. C'est dans cette perspective que le ministre de l'économie a rassuré que le

gouvernement ne ménage aucun effort pour que le pays puisse s'auto-suffire vers les années 2030 mettant accent sur l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

Kamal Gamal

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/2022/ projet de construction d'une citerne publique pour les personnes vulnérables / Ville de Tsidjé.

Dans le cadre du projet « **construction d'une citerne publique pour les personnes vulnérables** » cofinancé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), la République de Slovénie et la Ville de Tsidjé et mis en œuvre conjointement par l'ONG DAYIMA en partenariat avec la ville de Tsidjé représentée par le Comité de pilotage de l'Initiative Tsidjé Ville durable, il est prévu la construction d'une citerne publique à Tsidjé. Le site sélectionné pour cette construction se situe à proximité du poste de santé de Tsidjé et du bâtiment qui abrite la mairie.

Le dossier complet dudit appel d'offre peut être retiré au bureau de l'état civil de Tsidjé

sis à l'Hôtel de ville de Tsidjé contre le paiement d'une somme forfaitaire et non remboursable de 25000 francs comoriens.

Une visite du site aura lieu **le samedi 2 juillet 2022 à 10h00**. Les offres devront être soumises au **plus tard le 9 juillet 2022 à 11h 00** au bureau de l'état civil de Tsidjé.

Pour plus d'informations veuillez-vous renseigner auprès de :

Tel : 336 23 71/ 482 22 23/ 341 31 81 et 442 31 81.
Email : abdouroihamanesaid@gmail.com avec copies à info@dayimacomores.org et salimalidine1@gmail.com

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

RASSEMBLEMENT CONTRE LA VIE CHÈRE :

Une autorisation qui se fait toujours attendre

Jusqu'en fin de journée du samedi 25 juin dernier, l'autorisation du rassemblement des organisations de la société civile contre la vie chère n'était pas encore rendue publique.

Confuses et perplexes, les organisations de la société civile, notamment la CTC, la FCC, des artistes, etc. était toujours en attente, jusqu'à hier dimanche, d'une hypothétique autorisation préfectorale de leur rassemblement contre la vie chère prévu ce lundi 27 juin à 11 heures à Moroni. Ces dernières ont adressé au préfet du centre un courrier pour l'informer de la tenue d'un « rassemblement contre la hausse vertigineuse des produits pétroliers qui impacte le quotidien des Comoriens, à la

place de l'indépendance ce lundi 27 Juin ». À leur grande surprise, le préfet du centre les informe que le rassemblement a été autorisé mais sous condition. « On nous a dit que le rassemblement est autorisé, cependant il se fera ce 27 juin soit lundi à 11 heures, au terrain de Bonbon djema à Zilimadjou (au sud de Moroni ndlr). Nous avons accepté mais hélas jusqu'à présent la réponse écrite se fait attendre », confie Salim Soulaïmana secrétaire général de la CTC (Confédération des travailleurs). En tout cas, en fin de journée du dimanche, l'autorisation n'était pas encore rendue publique.

De son côté, le représentant de la société civile Mahamoudou Ali Mohamed affirme que le préfet lui a montré l'autorisation signée et

envoyée au ministre de l'intérieur pour la facilitation via WhatsApp. « Il m'a fait comprendre qu'il ne peut nullement me la donner sans l'autorisation du ministre en question. En tout cas, je suis resté pendant longtemps à son bureau jusqu'à la fermeture soit de 11H à 13 heures. En ma présence, même la gendarmerie a appelé pour avoir les consignes à suivre pour mieux s'organiser pour ce rassemblement, explique-t-il. Après une longue attente, j'ai appelé le ministre 5 fois et laissé un message sans réponse. J'ai appelé donc une personne à la présidence qui m'a fait comprendre qu'il doit voir les ministres qui doivent se concerter sur cette question. Sincèrement je ne savais pas qu'une telle requête avait autant d'ampleur. Jusqu'à présent nous n'avons pas de réponse.

Nous voulons juste organiser les choses dans la paix pour permettre aux comoriens de manifester pacifiquement leur mécontentement ».

Le but de cette énième tentative de rassemblement est de faire entendre raison aux autorités sur la hausse des prix. Car jusqu'à preuve du contraire, les explications fournies n'arrivent plus à convaincre la société civile. Doit-on sauver une société au détriment du peuple comorien ? C'est encore une interrogation que se pose la société civile, qui estime que le comorien lui-même doit se réveiller pour revendiquer ses droits, le droit de vivre paisiblement et dans les meilleurs conditions. « Cette augmentation n'est pas justifiée. Nous pensons que des discussions doivent être faites entre la société civile et le gou-

vernement ainsi que les parties prenantes. Nous ne voulons pas rentrer en conflit avec le gouvernement. En 2005, ils ont fait comprendre qu'ils ont anticipé une crise et le prix du baril est resté le même depuis jusqu'à maintenant. Donc nous ne comprenons pas comment la société des hydrocarbures risque-t-elle une faillite », avance le secrétaire général de la CTC. Et d'ajouter que « nous estimons que si nous faisons des propositions, cela nous permettra de discuter avec les gouvernants pour trouver des solutions pérennes ». Rappelons que le 04 juin dernier, ces organisations ont été empêchées de se manifester et certains leaders ont même été convoqués à la gendarmerie, où ils ont passé plusieurs heures.

Andjouza Abouheir

AFFAIRES DES LINGOTS D'OR :

Des lingots cachés dans un micro-ondes saisis par la police

Deux Indiens en partance pour Addis Abeba n'ont rien trouvé de mieux que de dissimuler 3 kilos d'or dans un four à micro-ondes.

Le 23 juin, les autorités aéroportuaires ont mis la main sur trois kilos d'or non déclarés, dont des lingots et une chaîne dans les bagages de deux Indiens en partance pour Addis Abeba, la capitale éthiopienne. Les deux passagers avaient déjà rejoint le hall d'embarquement, et leurs bagages se trouvaient dans la zone de tri, quand ils sont interpellés par la police alertée par la douane selon nos informations. Le métal jaune « a été dissimulé dans un four à micro-onde » selon une source au sein de la police. Celle-ci a eu à gérer brièvement l'affaire avant d'être dessaisie par le parquet de Moroni en faveur de la gendarmerie.

« La douane n'aurait pu inter-

cepter ce métal précieux sans le concours de la Sûreté car c'est celle-ci qui est dotée de moyens nécessaires pour effectuer le filtrage des bagages de soute. La douane n'est pas capable de faire une telle lecture seule, à moins d'avoir été informée à la faveur d'une fuite », relativise une autre source qui n'écarte pas pour autant « une très probable complicité » au sein du service de sûreté.

Ce service qui relève de la compétence de l'Aéroport a fait parler de lui en décembre 2021. Il était en effet au cœur d'un vaste trafic. Le pot aux roses est découvert le 28 décembre quand deux Malgaches et un Comorien s'appêtent à s'envoler en jet privé pour Dubaï, avec dans leurs bagages 50 kilogrammes de lingots d'or. Interrogé par les enquêteurs, le chef assistant de la coordination nationale de la sûreté Nadhuf Soufiane, personnage clé dans ce trafic au niveau de l'aéroport de



Lingot d'or saisis à l'aéroport.

Hahaya où il officiait avant d'être placé en détention préventive, a fait des révélations pour le moins surprenantes. Il a dit se rappeler avoir vu les deux Malgaches et leurs comparses passer « dix fois » par l'aéroport de Hahaya (autre appellation de

l'AIMPSI, Ndlr) et ce avec « plus de 250 kilos d'or exportés des Comores vers Dubaï » selon un des PV dont nous nous sommes procurés copies. Pour rappel, parmi les cerveaux de ce dossier, le désormais ex directeur des aéroports des Comores, Yasser

Ali Assoumani et un douanier Fardi Abodo, fils d'un influent juriste. Les deux détenus étaient jusqu'à leur chute, des fidèles soutiens du régime.

Contrairement à la « première » affaire de décembre 2021 qui avait défrayé la chronique des semaines durant, celle-ci ne fait guère parler d'elle. D'ailleurs, les pouvoirs publics sont particulièrement taiseux comme s'ils rechignaient à faire une mauvaise publicité à un aéroport qui n'en a guère besoin.

En tout cas ce nouvel épisode confirme que nos frontières ne sont toujours pas cette forteresse tant espérée par les autorités depuis l'arrestation de Yasser Ali Assoumani en début d'année. Elles sont pour le moins poreuses.

TM

ENVIRONNEMENT

Des déforesteurs pris en flagrant délit en plein forêt de Mahourani

La FCD (force comorienne de défense) accompagnée des agents du PNM (Parc national de Mohéli) ont intercepté des personnes qui abattent délibérément des arbres en plein forêt de Mahourani (sur les hauteurs de Fomboni) en vue de s'offrir clandestinement des champs pour culture vivrière. Un phénomène aux conséquences lourdes sur l'environnement global de l'île qui a déjà perdu une grande partie de sa forêt primaire.

Une opération de surveillance de la forêt a été menée la semaine dernière par le PNN et la FCD pour traquer les des-

tructeurs de l'environnement. Il était 5h du matin du mercredi 15 juin dernier lorsque cette équipe de surveillance a quitté Fomboni. Au cœur de la forêt de Mahourani, ils ont



intercepté des personnes qui coupent des arbres afin de se créer clandestinement des champs pour la plantation des cultures vivrières. Toutes les plantations ont été spon-

tanément détruites et les auteurs ont été avertis et sensibilisés.

Dans cette zone où la déforestation a déjà pris de l'ampleur, il est interdit d'effectuer des activités agricoles. « Certains agriculteurs se permettent de couper des arbres pour planter du manioc, des bananiers, taros, igname et autres » regrette un agent du PNM. Ces pratiques agricoles néfastes pour l'environnement font reculer peu à peu l'espace forestier et contribuent à l'accélération de l'érosion.

Cette opération contre les cultures illégales sert à protéger cette forêt primaire « puisqu'elle abrite des nombreuses espèces végétales et animales, mais elle permet égale-

ment de préserver les ressources en eau potable vu que la forêt de Mahourani est incluse dans une zone de bassin versant, un exutoire d'eau dont tout être vivant a besoin » expliquent ces environnementalistes.

Il faut rappeler que la lutte contre la déforestation à Mohéli était le cheval de bataille de feu colonel Mohamed Anrifi Moustoufa. La tâche devient de plus en plus compliquée étant donné le manque d'espace cultivable alors que beaucoup sont ceux qui veulent se lancer dans l'agriculture pour pallier la vie chère.

Riwad

ENSEIGNEMENT

Une vingtaine de codes Ohada remis à l'Université des Comores

Le club régional Ohada Océan Indien a remis une vingtaine de codes Ohada à l'Université des Comores. C'est le secrétaire général du club Me Ascandar qui été chargé de faire cette remise. Cela permettra aux étudiants de la faculté de droit de s'en servir afin de s'enrichir et améliorer leur connaissance du droit, surtout le droit des affaires en Afrique (Ohada) dont la loi du commerce qui est déjà en vigueur dans 17 pays d'Afrique y compris les Comores.

L'Université des Comores est dotée d'une vingtaine des codes Ohada. La cérémonie de remise a été lieu ce samedi 25 juin 2022 dans la bibliothèque de l'université des Comores à M'vuni. C'est le secrétaire général du club Me Ibouura Ascandar qui été chargé de faire cette remise. Selon lui, cela permettra aux étudiants de la faculté de droit de s'en servir afin de s'enrichir et améliorer leur connaissance du droit, surtout le droit Ohada dont la loi régissant le commerce qui est déjà en vigueur dans 17 pays de l'Afrique y compris les Comores. « Le club régional Ohada



Remise des codes OHADA à l'université.

Océan Indien est fier de cette université, car des ressortissants de cette université font partie du club. Ce club a pour but de sensibiliser et

expliquer l'importance, le fonctionnement du droit Ohada. Le Droit Ohada est la loi appliquée dans 17 pays africains y compris les

Comores sur le commerce entre les commerçants et les banques, au nom des affaires. Notre rôle consiste à faire des formations, aux fins de

sensibiliser sur le droit Ohada dont des distributions des codes », monte-t-il.

Le club a également réalisé beaucoup de travaux et a remis aussi des codes Ohada dans les administrations comoriennes. « On a jugé nécessaire d'octroyer ces codes à l'université car c'est là qu'on forme l'avenir de notre pays. Les étudiants en général et la faculté de droit en particulier doivent connaître le droit Ohada. Si le destin les amène à être des avocats ou magistrats, ils seront déjà en avance en apprenant ces codes », précise-t-il.

De son côté, le président de l'Université a salué cette initiative. « C'est toujours en lisant les livres qu'on peut acquérir des connaissances. Ces codes du droit Ohada sont pour nous des outils primordiaux, qui serviront beaucoup aux étudiants. A ce titre, je tiens à remercier le club régional Ohada Océan Indien. Nous allons bien les conserver pour que les générations futures de l'université puissent aussi les utiliser dans leurs recherches », dit-il.

Nassuf Ben Amad



COMMISSION DE L'Océan Indien Île MAURICE

« RESEAU DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION EPIDEMIOLOGIQUE

Phase 3 et Phase 4» (RSIE3 et RSIE4)

SERVICE DE CONSULTANTS

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL – EPIDEMIOLOGISTE EN APPUI AUX COMORES.

1. La Commission de l'Océan Indien a reçu une subvention de l'Agence Française de Développement (l'AFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Projet Réseau de surveillance et d'investigation épidémiologique phase 3 et 4 (RSIE3 et RSIE4) pour le recrutement d'un épidémiologiste en appui à l'Union des Comores.

2. La Commission de l'Océan Indien invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

3. Cet Appel à Manifestations d'intérêt s'adresse aux **Consultants Individuels**

4. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

5. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre.

6. Les Candidats intéressés doivent

produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires et qu'ils sont également en règle vis-à-vis de l'administration fiscale de son pays.

7. La pertinence des Manifestations d'Intérêt sera examinée au regard des qualifications et compétences suivantes :

- Docteur en Médecine, Docteur vétérinaire ou diplôme équivalent
- Spécialiste en épidémiologie (niveau master 2 ou FETP). Une autre spécialisation en santé publique (niveau master 2) pourra être acceptée si les expériences en épidémiologie sont jugées satisfaisantes.

- Expérience de plus 5 ans en matière de surveillance épidémiologique et riposte. Toute expérience dans les autres pôles thématiques (formation, risque vectoriel, climat-santé, réseau de laboratoires, recherche opérationnelle, maladies non transmissibles, surveillance aux frontières et des voyageurs) est un atout.

- Expérience administrative avérée dans la gestion et le suivi de projet.

- Expérience avérée dans le dédoua-

nement d'équipements ou d'autres intrants.

- Maîtrise des outils informatiques bureautiques et spécialisés en épidémiologie

- Excellente capacité relationnelle
- Maîtrise du français parlé et écrit (langue de travail).

- Avoir de bonnes aptitudes de communication

- Avoir le sens de l'organisation, de la rigueur et du respect des délais

- Avoir une capacité d'écoute, de concertation et de négociation.

- Connaissance de la région COI

8. La Commission de l'Océan Indien (COI), Organisation chargée de la gestion du Projet, invite les Consultants, spécialistes dans le domaine recherché, à présenter leur candidature en envoyant à la COI leurs propositions techniques composées des informations ci-après : **(i) Compréhension de la mission, (ii) CV détaillé et (iii) copies des diplômes.**

9. Pour mieux préparer leurs offres, les Consultants intéressés doivent demander par e-mail à la COI la version électronique des Termes de Références

(TDR) en y confirmant en même temps leurs manifestation d'intérêt. La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale de l'AFD qui fait partie des dossiers de candidature sera transmis à chaque candidat qui demandera les TDR.

10. Les manifestations d'intérêt complet composés des dossiers mieux cités ci-dessus et, accompagnées de la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale dûment remplie et signée, doivent être déposées ou envoyées par email à l'adresse ci-dessus **au plus tard le 11 juillet 2022**. Les pièces jointes ne pourront dépasser **10 Mo**.

Secrétariat général de la Commission de l'Océan Indien (COI) Service des Marchés et contrats Blue Tower, 4ème étage, Rue de l'Institut, Ebène, Maurice
Tél : (230) 402 6100 -
Fax : (230) 465 6798
E-mail : innocent.miada@coi-ioc.com ;
faratiana.rakotovoao@coi-ioc.org
Copie : njiva.r@coi-ioc.org

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DES COMORES

Ngazidja empoche sorti victorieux

Le temps est baissé ce dimanche en ce qui concerne les phases nationales (hommes, femmes) du championnat des Comores de football. Et dans les deux catégories, c'est Ngazidja qui s'est taillé la part du lion.

Victorieux (1-0) de Steal Nouvel lors du premier match, Volcan Club devait confirmer par une victoire lors du deuxième match contre Fomboni Club au stade El-Hadj Matoir.

C'est chose fait. Les hommes de Nanou l'ont emporté par la petite des marges (1-0) contre les bleus de Fomboni Club. Comme à l'accoutumée, les verts de Moroni se sont vite mis à l'abri dès le premier quart d'heure de la rencontre. A la 14ème minute Fayad Fahar a ouvert le score d'une tête magnifique après un corner de Dany. Ce but a eu comme effet de rassurer ses coéquipiers face à une équipe mohélienne très joueuse. Emmené par le vieux briscard, Said Anfane, l'équipe championne de Moheli ne s'est pas présentée en victime expiatoire. Les bleus sont rentrés sur la pelouse avec l'intention d'empêcher le sacre des moroniens. Mais c'était sans compter par la détermination des coéquipiers de Chadhuli Mradabi qui fête la avec ce titre son quatrième sacre (Djabal, Ngaya) avec trois clubs différents.

Ce cinquième trophée, le troisième dans l'ère FIFA, vient conclure une saison pleine de rebondissements pour le club d'Irungudjani. Longtemps derrière l'autre club de la capitale (USZ), les verts ont dû



Volcan club de moroni
(Photo d'archive)

batailler fort pour reprendre les rênes du championnat. En plus de cette bataille fratricide, les néo champions ont fait face tout au long de la deuxième moitié du championnat à des sanctions administratives qui les ont privé de jouer à domicile le restant de la saison, mais aussi pour toute la saison à venir. En effet après le dramatique 1/4 de finale (mort du jeune Yazid) de la coupe régionale entre Volcan et Ngaya club, le club de la capitale a écopé de lourdes sanctions dont l'interdiction de jouer à domicile

presque 2 saisons de suite.

En ce qui concerne le championnat des dames, c'est le club mythique (Olympique de Moroni) anciennement Club Maman qui a remporté la mise. Si le football féminin est parvenue au niveau où il se trouve actuellement, c'est grâce aux efforts certes de la fédération et des ligues régionales qui ont tout fait pour mettre en place des phases régionales et nationales en bonne et due forme. Mais c'est en grande partie dû aussi aux clubs qui, malgré le manque de moyens et de compéti-

tions bien définies ont gardé l'espoir que tout changera. La palme de cette abnégation revient probablement au club Maman qui comme son nom l'indique était composé essentiellement des mamans (vendeuses de volovololo) rejoint plus tard par des jeunes qui ont (Américain, Aline...) bousculé les lignes des traditions qui faisaient que le football était réservé qu'aux garçons.

Ce retour au premier plan de l'Olympe de Moroni, héritière de ce passé pas si éloigné est une façon de

rendre hommage à ces pionnières. Arrivés à Anjouan avec la ferme détermination de rentrer à Moroni avec le trophée de champion, les filles du président Said Ali Sultan n'ont pas fait dans la dentelle. Pour leur premier match, elles étaient opposées au doubles championnes des Comores, les rouges de Moya. Grâce à deux buts (Lukaku, Sara) qui ont vite mis à l'abri les Moroniennes, le but de Moya en deuxième période était anecdotique tant le travail été déjà assurée. Contre Étoile Centre de Salamani, les coéquipières de Maradona (Hairiat Abdourahmane) ne sont pas allées par le dos de la cuillère, elles ont donné une correction aux mohéliennes par le score fleuve de 4-0. A la 31ème minute par Verosantatra Diana Andrianandrasana. Puis à la 49ème par Anlaouia Hadhrami, suivi du doublé de l'autre malgache (77 et 79ème) Marie Sarah Rasoandrasana qui a inscrit 3 buts en 2 matchs. Ainsi, pour la première fois de son histoire, Olympique de Moroni est sacré champion des Comores. Une victoire méritée pour ces jeunes filles qui ont dominé de la tête aux épaules la phase régionale (0 défaite) grâce au recrutement de 3 malgaches et le débauchage de quelques éléments sûres de leur adversaire (Inanga de Djongwe) dont la tonitruante Mzungu. Ces deux victoires mettent un peu de baume dans le cœur des dirigeants de la ligue de Ngazidja qui ont vu la coupe des Comores leur enlevé par Gombessa Sport.

AS Badraoui

CHAMPIONNAT DU MONDE DE NATATION

Un espoir nommé Maesha

Le championnat du monde de natation grand bassin à pris fin ce samedi 25 juin à Budapest. En tout, c'est 157 médailles qui ont été distribuées aux athlètes ayant pu décrocher l'une des trois places dans chaque course. Avec deux nageurs engagés, les Comores ne se faisaient guère d'illusions quant à leur sort. L'essentiel c'est de participer pour l'instant.

Les deux nageurs comoriens qui ont pris part à ces championnats du monde repartent de Budapest plein d'espoir. Même si les médailles ne sont pas au bout du chemin, le chemin est encore très long pour atteindre les chronos des meilleurs du monde. En fin de carrière en tant qu'athlète, Barouf Ali a fini dernier de sa série de qualification avec un temps de 32s52, dans une série remportée par le Mongole Batbayar Enkhtamir en 24s42 suivi du tanzanien Mhini Dennis qui a effectué la

distance en 25s44. Reconverti depuis peu en entraîneur, Barouf peut désormais se concentrer à mettre son expérience au service des jeunes qui commencent, nombreux à se présenter à la piscine de l'hôtel Le Cœlacanthe où la fédération a élu domicile pour les entraînements de ses nageurs. Des locaux loués par le Comité Olympique pour la fédération de natation, eu égard du peu de moyen dont elle possède. La faitière a aussi mis la main à la poche pour faciliter le voyage de la délégation jusqu'à Budapest.

Même sort pour la jeune Maesha Saandi qui est arrivée dernière de sa série, loin derrière les 27s81 de Fuller Olivia la nageuse venue d'Antigua ou de la Kosovar Beiqi Hana avec 28s03. Elle n'a pas démérité pour autant vu son âge (15 ans) et la marge de progression qui lui reste à prendre. Avec 35s26, son temps de référence lors de ces mondiaux, Maesha peut trouver un motif de satisfaction dans la mesure

où elle établi un nouveau record national chez les dames. Pour sa première sortie, c'est une énorme performance qu'elle vient d'établir. Un chrono qui a ravi le vice-président de la fédération Halifa Mlamali qui est allé puiser dans ses archives pour confirmer cette nouvelle marque en tant que record national. Les précédents temps de référence étaient détenus par Nazlati Mohamed lors des mondiaux de Barcelone en 2013 avec 38s45, avant d'améliorer sa propre marque en Russie toujours en grand bassin avec 37s64 en 2015.

En 2014 au Qatar, cette fois en petit bassin la nageuse avait établi un chrono de 35s63.

Lors des derniers jeux des îles de l'océan indien à Maurice (2019), Toussanti Hassani avait parcouru la distance en 56s55. Au regard de ces chiffres on voit à quel point ce nouveau record doit être salué à sa juste valeur. Cette performance n'a été possible que grâce à l'abnégation de



La jeune nageuse Maesha en compagnie de son père.

la jeune nageuse qui a passé des centaines d'heures à s'entraîner au côté de son entraîneuse de mère, madame Bérengère Bardin.

Pour ces mondiaux de Budapest, la jeune nageuse a eu un appui considérable de la part de l'UNFPA, qui a pris en charge ses frais de

déplacement. Une précision essentielle quand on sait à quel point il est très difficile pour certaines fédérations de boucler les budgets de déplacement. Des difficultés qui s'apparentent souvent à un parcours du combattant.

AS Badraoui



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, des Sports, des Arts et de la Culture

Direction Générale de la Maison de l'emploi

Projet FACILITE EMPLOI

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Recrutement d'un prestataire pour la mise en œuvre d'un plan de formation au bénéfice d'Organisations de la société civile comorienne

Contexte et justification

L'Union des Comores a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'"AFD") au titre de la convention N°CKM 1092 01 U signée entre l'Union des Comores et l'AFD pour la mise en œuvre du projet nommé « Facilité Emploi ». Sa maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Maison de l'Emploi des Comores au sein de laquelle a été mis en place pour son exécution une Unité de Gestion du Projet (UGP). Cette dernière a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au « **recrutement d'un prestataire pour la mise en œuvre d'un plan de formation au bénéfice d'Organisations de la société civile comorienne** ».

Les Services du candidat auront pour objet de mettre en œuvre un plan de formation sur les îles de la Grande Comore, de Mohéli et d'Anjouan, auprès d'une dizaine d'Organisations de la société civile (OSC). Le plan tiendra compte de la différence de profils entre OSC et de fonctions au sein des OSC. Il traitera des sujets en lien avec les enjeux stratégiques, techniques et de gestion des OSC. La mission inclut l'élaboration des modules et des différents supports de formation, leur mise en œuvre et leur évaluation. Il est prévu que le plan donne lieu à 40 jours de formation cumulés auprès de différents publics sur environ 90 jours. L'intérêt de cette démarche est de bénéficier d'une approche intégrée entre les différents modules, qui ne se limite pas à une somme d'interventions mais qui puisse s'organiser autour de plusieurs parcours de formation. Un plan de renforcement de capacité des OSC a été produit et décrit ces parcours de formation qui devront orienter les candidats intéressés et présélectionnés au terme de cette procédure d'AMI.

L'UGP invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Elle sélectionnera sur cette base les candidatures répondant aux critères minimaux et établira une liste restreinte de candidats qui seront invités à répondre à une Demande de proposition. La procédure aboutira à la signature d'un contrat de service entre l'UGP et le candidat retenu.

Public cible

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux associations, ONG et bureau(x) d'études en Groupement.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par

tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Critères de sélection

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés concernés ;
- De la nature des Services : conception et mise en œuvre d'un plan de formation au bénéfice d'OSC ;
- Du domaine et de l'expertise technique en lien avec l'accompagnement des OSC sur les thèmes suivants :
 - o structuration et développement ;
 - o administration et gestion courante ;
 - o conception et gestion de projet ;
 - o communication, sensibilisation, vulgarisation et capitalisation ;
- Du contexte géographique : Union des Comores, avec une attention particulière pour les candidat disposant d'un siège ou d'une antenne dans le pays.

L'UGP dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Modalités de réponse à l'AMI

Les Manifestations d'Intérêt adressées à l'attention de **M. Hassani MALIK , Coordinateur du Projet FACILITE EMPLOI** doivent être déposées :

- en cinq (05) exemplaires papiers (dont un original) et une (01) version numérique, sous plis fermés au secrétariat de l'UGP situé à la **Maison de l'Emploi, boulevard de Strasbourg, Moroni – Union des Comores**

ou

- par email à l'adresse suivante : secretariat.faciliteemploi@gmail.com

La date limite de dépôt des Manifestations d'intérêt est fixée au **lundi 8 juillet 2022 à 16 heures (heure locale)**.

Tout dossier arrivé après la date et l'heure indiquée ci-dessus sera écarté.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires par courrier électronique à l'adresse secretariat.faciliteemploi@gmail.com ou par téléphone au +269 337 24 76 ou +269 356 06 19.